

COULOM (Louis), notaire de Villemur (Villemur-sur-Tarn), minutes 1741-1742, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E 21917, p. 202

Testament Malbert

Le Born, le 8 mai 1742 après midy

Ambroise Malbert second du nom, brassier fs. à + Guillaume, hab. Le Born, malade dans un lit d'une chambre de son habitation. Lègue à Françoise Malbert sa soeur femme de Jean Fauré la somme de 30 livres quand aura 25 ans. Lègue à Ambroise Malbert son frère et parrin 100 livres qu'est pareille somme que + Yzabeau Bonhomme mère du testateur lui donna et lègua par son dernier testament retenu par moy avec pouvoir audit Ambroise Malbert de s'en faire payer aux héritiers de + Antoine Bonhomme son grand-père débiteur de ladite somme. Son héritier universel et général François Malbert son autre frère habitant du Born. Présents : Me Jean Raby prêtre et curé du Born, Bertrand et Jean Chaubard père et fils, Pierre (F)(P)ages (mal transcrit) lab., Jean Pefourque fs de Germain, forgeron, Pierre Cailhol fs de Jean et Antoine Bernard fs ayné de Bernard Bernat lab. hant du Born.